



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2022-108

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

**63\_DDPP\_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme / Pole Sécurité Routière et Service Transport Prévention des Risques Routiers**

63-2022-09-07-00001 - AT n° DDPP/STPRR / 2022-16?? (4 pages)

Page 3

63\_DDPP\_Direction Départementale de la  
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2022-09-07-00001

AT n° DDPP/STPRR / 2022-16



Vu l'arrêté n°DDPP/DIR n°21/280 du 26 novembre 2021 portant délégation de signature de M. Bertrand Toulouse, Directeur Départemental de la Protection des Populations, à certains de ses collaborateurs ;

Vu le projet de renouvellement des couches de chaussée sur la RD906, du Conseil Départemental 63, qui nécessite 3 nuits d'interdictions totales de circulation sur cette voie d'accès au diffuseur n°29 de Thiers Ouest ;

Vu la demande en date du 29/08/2022 présentée par ASF, sollicitant une réglementation de circulation ;

Vu l'avis du peloton Motorisé de Thiers en date du 01/09/2022 ;

Vu l'avis de la DGITM/GRN/GCA2 en date du 05/09/2022 ;

Vu les échanges avec le Conseil Départemental 63, notamment le courriel du 01/09/2022 concernant la viabilité des itinéraires de déviation ;

Vu le calendrier des jours hors chantier 2022 ;

## ARRÊTE

### Article 1

Pendant les opérations de renouvellement de la couche de roulement de la RD 906 au PR 75+070 (giratoire du diffuseur n°29 de Thiers-ouest de l'A89) et du PR 75+222 à 75+384, organisées par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la circulation des véhicules sera réglementée de la manière suivante :

➤ **Du lundi 12/09/2022 au jeudi 15/09/2022 de 20h00 à 6h00 :**

**Fermeture complète (en entrée et sortie) du diffuseur n° 29 Thiers Ouest**

- ✓ Fermeture des accès (vers Lyon ou Clermont-Ferrand) en amont du giratoire.
- ✓ Fermeture de la bretelle de sortie en provenance de Lyon.
- ✓ Fermeture de la bretelle de sortie en provenance de Clermont Ferrand.

### Article 2 :

En complément des itinéraires de déviation, mis en place par le Conseil Départemental, les itinéraires de substitution S5, S6, S7 du Plan de Gestion Trafic des autoroutes A89/A72, décrits ci-dessous seront également mis en place pour la gestion des automobilistes souhaitant accéder ou sortir de l'autoroute à l'échangeur 29 de Thiers Ouest :

➤ **Fermeture des entrées et sorties sens 1 (Clermont-Ferrand=>Lyon) de l'échangeur n°29 Thiers Ouest**

- Entrée interdite sur A89-Est en direction de Lyon pour tous les véhicules :

**Déviations pour les VL**

Suivre itinéraire de substitution  
S7 (Thiers Ouest 29 → Thiers Est 30)

- Poursuivre sur la D2089, via Thiers, puis la D2189
- Entrée sur A89 direction Lyon à l'échangeur n° 30 Thiers-Est

**Déviations pour les PL**

Suivre itinéraire de substitution S6 (Thiers Ouest 29 → Lezoux 28)

- Emprunter la D906 puis la D2089 jusqu'à Lezoux, puis RD336 et RD223
- Entrée sur A89 direction Lyon à l'échangeur n° 28 Lezoux

- Sortie interdite pour tous les véhicules sur A89-Est en provenance de Clermont-Ferrand:

Déviation pour les VL et les PL

- Sortir à l'échangeur n° 28 Lezoux
- Suivre itinéraire de substitution S5 (Lezoux 28 → Thiers Ouest 29):
  - Emprunter la D223 jusqu'à Lezoux
  - Poursuivre sur la D336, la D2089 et la D906 jusqu'au droit du diffuseur n°29 Thiers Ouest

➤ **Fermeture des entrées et sorties sens 2 (Lyon=>Clermont-Ferrand) de l'échangeur n°29 Thiers Ouest**

- Entrée interdite sur A89-Est en direction de Clermont-Ferrand pour tous les véhicules :

Déviation pour les VL et les PL

Suivre itinéraire de substitution S6 (Thiers Ouest 29 → Lezoux 28)

- Emprunter la D906 puis la D2089 jusqu'à Lezoux.
- Poursuivre sur la D336 et la D223
- Entrée sur A89 direction Clermont-Ferrand à l'échangeur n° 28 Lezoux.

- Sortie interdite pour tous les véhicules sur A89-Est en provenance de Lyon :

Déviation pour les VL

- Sortir à l'échangeur n°30 Thiers Est
- Suivre itinéraire de substitution S8 (Thiers Est 30 → Thiers Ouest 29) :
  - Poursuivre sur la D2189 puis la D2089 (via Thiers) et la RD906 jusqu'au droit du diffuseur n°29 Thiers Ouest.

Déviation pour les PL

- Sortir à l'échangeur n° 28 Lezoux
- Suivre itinéraire de substitution S5 (Lezoux 28 → Thiers Ouest 29) :
  - Emprunter la D223 jusqu'à Lezoux
  - Poursuivre sur la D336, la D2089 et la D906 jusqu'au droit du diffuseur n°29 Thiers Ouest.

### **Article 3**

En cas d'incident ou d'accident, les services d'Autoroutes du Sud de la France pourront prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité des usagers, et seront autorisés à évacuer immédiatement de la zone de chantier ou des zones de balisage, par poussage ou traction, tout véhicule immobilisé.

### **Article 4**

Les chantiers seront signalés conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation sera mise en place et maintenue opérationnelle par les services ASF.

L'entreprise chargée des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles sous le contrôle des services ASF et des services de Gendarmerie

Les différentes dispositions relatives à l'exploitation sous chantier, à la signalisation et à la sécurité sont contenues dans les manuels de signalisation temporaire élaborés par la société ASF

## Article 5

La DIR Zone Centre Est sera tenue informée des différentes phases ainsi que des conditions de circulation, afin d'informer les usagers au mieux à l'aide de ses propres moyens de communication.

## Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme.

## Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,  
Monsieur le Général, Commandant adjoint de la Région de Gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le Groupement de Gendarmerie Départemental du Puy-de-Dôme,  
Monsieur le Commandant de l'Escadron Départementale de Sécurité Routière du Puy-de-Dôme,  
Monsieur le Directeur Régional d'Exploitation Rhône-Alpes Auvergne des Autoroutes du Sud de la France,  
Monsieur le directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme,  
Monsieur le Chef du SAMU du Puy de Dôme  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera adressée au Directeur du Service des Autoroutes à Bron (69) et à la cellule routière zonale ARA.

Fait à Clermont-Ferrand, le

- 6 SEP. 2022

Le Préfet

  
Pour le Préfet,  
et par délégation  
Le Directeur Départemental adjoint  
de la Protection des Populations

Jean-François GRAVIER

Voies et délais de recours

*En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.*

*Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.*

*Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.*

*Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.*

*Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.*

*Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon,*

*63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>*